



UTILISATION DES EPI* CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR SUR SITE ÉQUIPÉ D'ANCRAGE PERMANENT

**Équipements de Protection Individuelle*

OBJECTIF(S)

- ✓ Être capable d'analyser et d'évaluer les risques liés au travail en hauteur.
- ✓ Être capable d'accéder et de travailler en hauteur en maîtrisant les règles de sécurité et d'utiliser correctement les Équipements de Protection Individuelle.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne amenée dans le cadre de son travail à travailler en hauteur, en utilisant un harnais antichute, en se déplaçant sur ligne de vie ou en se sécurisant à l'aide de points d'ancrage.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte au travail en hauteur.

DURÉE

07H00 (1 jour).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 2 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE

- Notions élémentaires du travail en hauteur.
- Les accidents du travail liés à la hauteur et statistiques.
- Réglementation et normes en vigueur, obligations employeurs/employés.
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles. Responsabilités en cas d'accidents.
- Présentation des protections collectives (garde-corps, échafaudages, nacelles, ...).
- Présentation des dispositifs d'ancrage (les types, leurs utilisations).
- Protection individuelle :
 - Présentation.
 - Normes et caractéristiques.
 - Règles d'utilisation.
- Évaluation des compétences théoriques (QCM).

PARTIE PRATIQUE

- Présentation et contrôle du matériel.
- Équipement des stagiaires, réglage du harnais.
- Règle d'utilisation d'une ligne de vie.
- Mise en place et utilisation de points d'ancrage.
- Mise en situation (En fonction du cadre d'action des participants) ;
- Exercices pratiques sur structure industrielle, progression sur toiture, ...
- Cas concrets sur ligne de vie, câble, rail, ou échelle.
- Évaluation des compétences pratiques.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Une demi-journée théorique, une demi-journée pratique.

Mise en application du port du harnais de sécurité et utilisation des EPI.

Pratique sur site (accès toiture, accès atelier ...)

Les exercices pratiques feront l'objet d'une analyse avec le stagiaire afin d'y apporter les actions correctives nécessaires.

MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama, exposés, vidéos.

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation (Article R4323-106 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le travail en hauteur : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais de sécurité, liaison antichute (longe, corde, antichute à rappel automatique...), gants.